



SALON DES CREATEURS & MARCHÉ DES FIBRES et des COULEURS

Samedi 29 & Dimanche 30 avril 2017

*Le feutre s'expose et se décline : accessoires, vêtements, bijoux, sacs, chapeaux, objets de décoration ... dans un espace couvert aménagé en **salon des créateurs**.*

Le marché des fibres et des couleurs est aussi l'occasion de faire le plein de matières premières : laines cardées, peignées, tissus, matériel et accessoires pour feutre et fibres...

L'occasion également de mettre en valeur l'univers des teintures naturelles avec un espace dédié.

Vous souhaitez présenter vos créations au grand public, vous souhaitez vous faire connaître auprès du réseau professionnels textiles, cet événement est fait pour vous.

➔ **Dates** : Samedi 29 et Dimanche 30 avril 2017

➔ **Lieu** : Salle polyvalente de Felletin et extérieurs / centre ville de Felletin

Proximité immédiate de l'église du Château et de l'exposition « Feutre et Matière en dialogue »

Un double espace pour le salon des créateurs (intérieur) et le Marché des fibres et des couleurs

(extérieur couvert). Une sélection des exposants pour le Salon des Créateurs sera établie avec priorité aux participants de la Déambulation Feutrée.

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Site internet :

Mail :

SIREN :

TVA intracommunautaire :

Êtes-vous : créateur artisan distributeur/revendeur producteur

➔ **Joindre des clichés** (papier ou au format JPEG, 1500 pixels minimum, 300 DPI de résolution) **de votre travail ainsi qu'un texte de présentation, si vous vous inscrivez pour la première fois**

➔ **Emplacement** (1.50m de profondeur)

Intérieur :

Module de 2 m linéaires : 50 €

Module de 3 m linéaires : 60 €

Module de 4 m linéaires : 80 €

Extérieur couvert :

Module de 2 m linéaires : 30 €

Module de 3 m linéaires : 40 €

Module de 4 m linéaires : 50 €

Module de 5 m linéaires : 60 €

Module de 6 m linéaires : 70 €

➔ **Mise à disposition de grilles sur chaque stand en intérieur et extérieur.**

Merci de joindre à votre bulletin d'inscription, la copie de l'assurance responsabilité civile **AVANT le 15 mars 2017.**

A

Le :

Signature :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le salon des créateurs & Marche des fibres et des couleurs se tiendra le **Samedi 28 avril de 10h à 19h** et le **Dimanche 30 avril de 10h à 18h**, dans le cadre de la 5^{ème} édition des Journées Européennes du Feutre. L'entrée au public est libre et gratuite. La manifestation est organisée par l'association Felletin Patrimoine Environnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le dossier d'inscription est à adresser avant le mercredi 15 mars 2017 à

Felletin Patrimoine Environnement - Place Quinault - 23500 Felletin.

Les bulletins seront acceptés dans la limite des places disponibles. L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande si cette dernière n'est pas conforme à l'esprit de la manifestation. Seuls les bulletins d'inscription envoyés par voie postale avant le 15 mars 2017, le cachet de la poste faisant foi seront pris en compte.

EMPLACEMENT

L'organisateur établit le plan du salon et effectue librement la répartition des emplacements. Les exposants seront tenus de se conformer aux décisions prises par l'organisateur. Il est interdit de prêter, céder ou sous-louer tout ou partie du stand et de s'installer en dehors des emplacements attribués sous peine d'exclusion de la manifestation. En cas de stand partagé, les exposants concernés s'engagent à avertir l'organisateur.

INSTALLATION - DÉCORATION

Les stands seront mis à la disposition des exposants à partir du Vendredi 28 avril pour l'installation.

L'exposant se voit attribuer un emplacement nu. L'organisateur peut fournir une table, des chaises et des grilles pour habiller l'emplacement (à préciser lors de l'inscription, dans la limite des Disponibilités).

Une attention particulière est demandée à chacun pour la mise en valeur de son stand (fond neutre, nappe unie repassée...). Les exposants devront restituer leur emplacement dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé en arrivant.

DÉMONTAGE

Les stands ne pourront être rangés et démontés avant la clôture du salon prévue le **dimanche soir à 18h**. Les stands devront être rendus dans l'état de propreté dans lequel ils étaient lors de l'installation, aucun déchet, carton ou emballage ne devra être laissé sur place.

ASSURANCE

Chaque exposant doit être couvert par sa propre assurance. Il devra donc faire le nécessaire auprès de son assureur.

DÉSISTEMENT

Tout exposant contraint de se désister doit en prévenir l'organisateur. Dans le cas où l'exposant renoncerait à sa participation pour quelques motifs, il est entendu que les sommes versées resteront définitivement acquises à l'Office de Tourisme de Felletin.

PRISES DE VUE

L'exposant autorise, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser des photographies sur les produits et les savoir-faire présentés lors du salon des créateurs et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment promotionnels.